

2009/1688 - Attribution de subventions à plusieurs associations et une fondation agissant en direction des personnes en difficulté dans le cadre de l'action sociale conduite par la Ville de Lyon (Direction de l'Action Sociale -) (BMO du 07/09/2009, p. 1526)

Rapporteur : Mme GUILLAUME Sylvie

M. LEVEQUE Louis, rapporteur : Avis favorable de la Commission également, sur ce rapport.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, avec 452 000 euros de subvention, ce rapport montre bien l'importance de l'engagement de la Ville dans l'urgence sociale, au-delà de ses compétences obligatoires, engagement nécessaire et indispensable mais que peu de villes assument à ce niveau. Ce travail coordonné par Sylvie Guillaume porte ses fruits et c'est très positif.

Dans le débat en cours sur les collectivités territoriales, on voit bien l'intérêt qu'il y aurait à en faire un vrai sujet d'agglomération car toutes les villes sont concernées, les frontières communales ne sont pas pertinentes sur l'urgence sociale. Lyon ne peut porter seule cet effort, mais nous aurons l'occasion d'y revenir.

Nous savons bien qu'une société jugée en partie sur le sort qu'elle réserve aux plus fragiles et aux plus démunis, en particulier dans les situations de crise sociale, économique et sanitaire, ces populations sont en particulier les plus exposées par leurs conditions de vie, de logements, d'hygiène, de santé, au risque de l'épidémie de grippe H1N1 qui démarre.

Or, le plan gouvernemental ne prend pas en compte, semble-t-il, ce risque, et ne mobilise pas les réseaux sociaux pour les accompagner et les aider.

Monsieur le Maire, avez-vous des informations de l'Etat dont c'est la compétence, sur la prise en compte de cette question et ne faudrait-il pas que nous l'interpellions collectivement pour qu'il apporte les réponses adaptées et mobilise les réseaux sociaux. Il y a urgence. Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien. Nous l'interpellons par votre voix.

M. LEVEQUE Louis, Adjoint : Je voudrais dire que Madame Guillaume m'indiquait que ce matin même elle était en réunion en Préfecture pour aborder le plan de prévention de la grippe H1N1 et donc, elle a interpellé le Préfet sur les mesures prises en direction des personnes Sans Domicile Fixe et elle n'a eu aucune réponse à ses questions.

M. LE MAIRE : Merci. Puisque vous vous êtes félicité de l'action que mène la ville, tout à l'heure on a dérivé des Restaurants du Cœur vers la SACVL, donc, on n'a pas parlé du fonds. Moi, j'avais demandé à nos services d'alerter toutes les autres municipalités de l'agglomération, pour qu'elles donnent un peu d'argent pour la banque alimentaire, par exemple.

La Ville de Lyon a donné environ 150 000 euros, 130 000 exactement. Cela se situe en dehors de Lyon, puisque c'est à Décines, Villeurbanne a donné 5 000 euros, Caluire 1 500 euros, Ecully 5 000 euros, Francheville 1 000 euros, même Tarare a donné 2 400 euros. C'est tout. Donc, la mobilisation pour les grandes causes quelquefois, est un peu restreinte. Donc, là aussi, il ne faut pas penser que l'ensemble des problèmes d'aide sociale et de social en particulier, c'est chaque fois financeurs : Ville de Lyon pour toute l'agglomération, parce qu'à un moment donné les finances communales, dans ce domaine comme dans d'autres, ne peuvent pas y suffire.

Et donc, c'est une des réflexions que nous devons mener.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ?
Elles sont adoptées.

(M. HEMOMN ne participe pas au vote en application de l'article L 2131-11
du Code Général des Collectivités Territoriales)

(Adopté.)